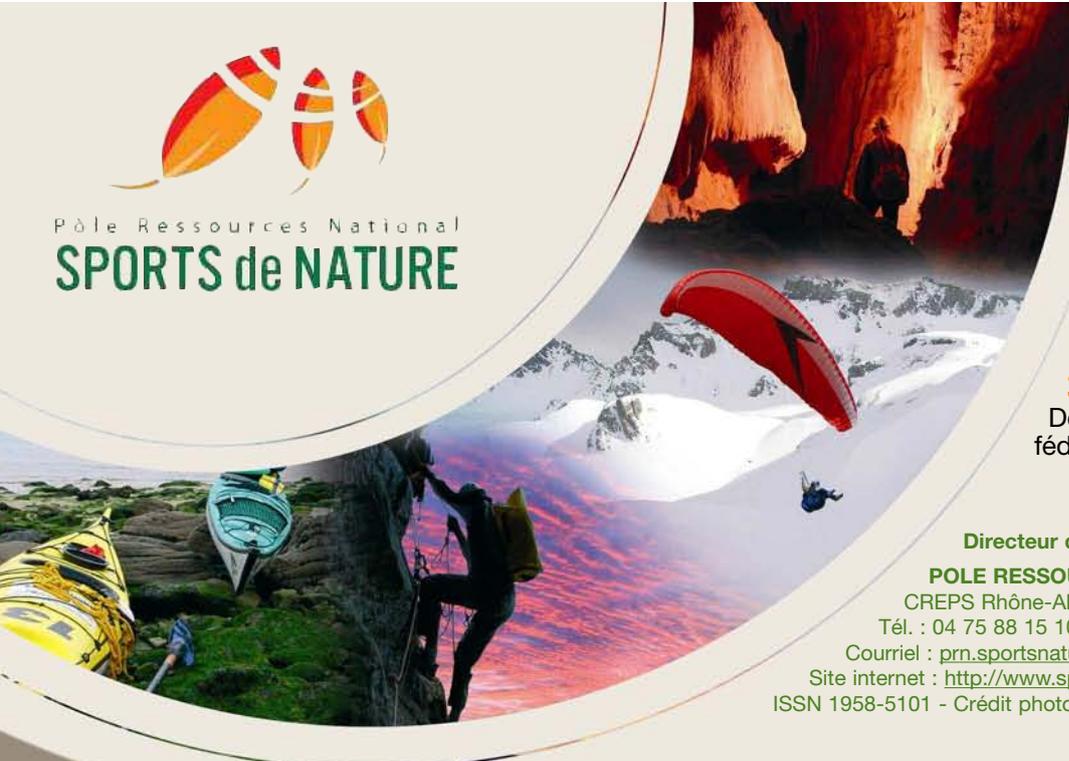




Pôle Ressources National
SPORTS de NATURE



SOMMAIRE

1. LES BRÈVES DU RESEAU > P2

2. PERSONNALITÉ > P3
Sylvie LASSEAUX

3. LE POINT SUR... > P4
Développement durable et bilan carbone des fédérations

Directeur de la publication : Denis PONCELIN

POLE RESSOURCES NATIONAL SPORTS de NATURE

CREPS Rhône-Alpes - BP 38 - 07150 Vallon Pont d'Arc

Tél. : 04 75 88 15 10

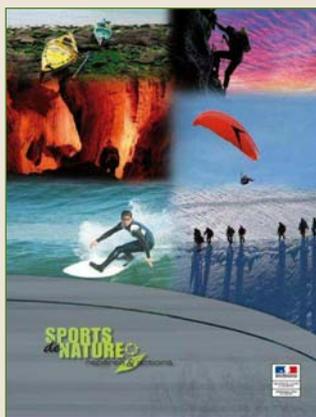
Courriel : prn.sportsnature@jeunesse-sports.gouv.fr

Site internet : <http://www.sportsdenature.gouv.fr>

ISSN 1958-5101 - Crédit photo : Mathieu Morverand

LA LETTRE DU RÉSEAU NATIONAL DES SPORTS DE NATURE N°46 MARS 2009

● ZOOM



Chiffres clés des sports de nature
Édition 2009
www.sportsdenature.gouv.fr

L'OEIL DE L'EXPERT

Le sport, premier loisir des français. Ses organisateurs, ses multiples pratiquants, ont une responsabilité sociale particulière qui doit trouver pleinement son application en contribuant au développement durable de notre société.

Dès 2003, l'adoption de l'Agenda 21 du sport français par le Comité national olympique et sportif français, et plus récemment de la charte du sport pour le développement durable, montre que ce secteur d'activité a clairement pris conscience, avant même le Grenelle de l'environnement, des enjeux du développement durable et de la nécessité d'un engagement citoyen. Je note en particulier que l'agenda 21 du sport promeut une gestion respectueuse des sites, des paysages et de la nature.

Par l'importance des espaces protégés et la variété des espèces, les milieux naturels possèdent en France un fort potentiel d'attractivité, particulièrement comme lieux de pratique des sports de nature. Le développement de ces activités physiques et sportives de pleine nature et leurs retombées économiques doivent permettre de concilier développement local, préservation de l'environnement et aménagement du territoire, en un mot intégrer les préoccupations du développement durable dans le territoire.

Les démarches inscrivant les principes du développement durable dans les politiques territoriales se multiplient aujourd'hui ; elles se complètent et se confortent. Ainsi, les agendas 21 départementaux et la politique départementale des sports de nature au travers des commissions départementales des espaces, sites et itinéraires des sports de nature (CDESI), et les plans départementaux relatifs

aux sports de nature (PDESI), participent d'une même démarche. Les agendas 21 départementaux mettent pour la plupart en place une gestion intégrée des ressources naturelles et peuvent y faire figurer les sports de nature comme politique à part entière. Aujourd'hui, un tiers environ des départements est engagé dans une démarche de type agenda 21, parmi lesquels 11 ont vu leur projet reconnu au titre de la stratégie nationale de développement durable, dont 7 ont mis en place une CDESI. Ces agendas 21 locaux ont ainsi pour objectif de faire du sport un facteur d'épanouissement et d'intégration sociale, de vitalité des espaces ruraux et naturels tout en favorisant des modes de consommation durables et responsables.

En permettant au plus grand nombre de nos concitoyens d'accéder à une pratique sportive, les sports de nature jouent également un rôle en matière de développement du capital santé. Les organisateurs comme les pratiquants doivent cependant se montrer exemplaires en terme de respect de la nature et d'impact environnemental de leur activité. Les différentes initiatives prises en ce sens par les organisateurs des manifestations sportives montrent déjà à l'évidence que ce souci d'exemplarité est largement partagé. Je ne doute pas que les 4es Rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs de nature qui se dérouleront du 11 au 13 mars 2009 à Clermont-Ferrand, ne soient l'occasion de conforter ces engagements et de permettre une mutualisation des bonnes pratiques en la matière

Michèle PAPPALARDO

Commissaire générale au développement durable

Proposer une actualité au comité de rédaction :
formulaire en ligne

Recevoir cette lettre par courriel :
s'abonner en ligne



1 BRÈVES DU RESEAU

5^{es} Rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs de nature

En 2010 cap à l'ouest !

Le Conseil régional des Pays de la Loire et le Conseil général de Loire Atlantique accueillent les 5^{es} Rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs de nature, sur un territoire à la fois maritime et fluvial fort d'un patrimoine environnemental riche et doté de politiques affirmées dans les domaines des sports de nature et du tourisme.

www.rencontres-sports-nature.fr

Plaquette chiffres clés des sports de nature

Le succès rencontré par la plaquette éditée par le ministère chargé des Sports sur les chiffres clés des sports de nature, a nécessité sa réédition en mars 2009, pour être diffusée lors des 4^{es} Rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs de nature et du salon Destinations NATURE !

Certaines données ont ainsi pu être actualisées, confirmant que les sports de nature représentent en moyenne le tiers du fait sportif en France.

www.sportsdenature.gouv.fr

Championnats du monde de ski et développement durable

Le comité d'organisation des Championnats du Monde de ski alpin - Val d'Isère 2009, a intégré, avec l'aide de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'éco-responsabilité dans l'organisation de cette compétition. Les préconisations de l'ADEME ont principalement porté sur : la gestion des modes de déplacement pour l'accès et la circulation au sein de la station, la réduction des déchets notamment via des choix amont et la limitation des dégradations de l'environnement naturel. L'ensemble de ces actions a été soutenu par un puissant dispositif d'information, de sensibilisation et de mobilisation des différents publics de la manifestation. Au final, un programme d'actions concrètes a été déployé : certification ISO 14001 du Comité d'organisation, plan de circulation spécifique, installation de sanitaires temporaires sans produits chimiques, mise à disposition de gobelets Eoccup... Pour en savoir plus sur ce partenariat :

www2.ademe.fr

Nouveaux présidents de fédérations

Georges ELZIÈRE prend la succession de Bernard MUDRY à la présidence de la Fédération française des clubs alpins de la montagne. David LAPPARTIENT prend la suite de Jean PITALLIER à la présidence de la Fédération française de cyclisme.

Une enquête inventaire des outils pédagogiques d'éducation à l'environnement spécifique aux sports de nature

Afin de mettre à la disposition des formateurs et des éducateurs sportifs un inventaire des outils pédagogiques d'éducation à l'environnement dans le cadre des sports de nature, le Centre régional d'expertise et de ressources des sports nature en Bretagne (CRER) a lancé une enquête en janvier dernier auprès des fédérations et des centres de formation concernés en Bretagne. Les premiers retours montrent la spécificité des sports nautiques.

Souhaitant enrichir cet inventaire en considérant chacune des disciplines sportives, le CRER étend aujourd'hui son investigation à l'échelle nationale. Aussi, dès lors que vous connaissez, utilisez ou proposez de tels outils, nous vous invitons à télécharger les pièces qui vous permettront de rapidement les lister, puis, si vous le désirez, de détailler un ou plusieurs d'entre eux.

Présentation de la démarche et questionnaire à remplir sont disponibles sur le site du CROS Bretagne, rubrique le CRER / actions du CRER.

www.crosbretagne-sport.asso.fr

Formation professionnelle continue

Du 2 au 5 février, le CREPS Languedoc Roussillon, site de Font Romeu a accueilli 11 stagiaires issus des services du ministère chargé des Sports et des collectivités territoriales de six régions métropolitaines, pour un échange sur la prise en compte des manifestations multisports de nature.

L'utilisation de l'outil partagé de connaissance (enquêtes 2007), les perspectives d'action du Groupement national des raids multisports de nature, le partage des informations parues dans le guide de l'organisateur et le recueil de textes, ont permis aux stagiaires de développer une culture commune aux différents services.

francis.gaillard@jeunesse-sports.gouv.fr

Les sports de nature aux Jeux olympiques et paralympiques

Le Comité international olympique élira la ville hôte des jeux olympiques et paralympiques 2016 le 2 octobre 2009 lors du congrès de Copenhague (Danemark). Les projets d'équipement "sport de nature" de Chicago, Madrid, Rio et Tokyo (les quatre villes candidates) sont en ligne sur leurs sites internet respectifs. Chaque ville a déposé son dossier de candidature avant le 12 février et fera l'objet d'une visite de la commission d'évaluation entre le 4 avril et le 8 mai.

chicago2016.org

www.madrid2016.es

www.rio2016.org

www.tokyo2016.or.jp

Actualités juridiques

Inspecteurs coordonnateurs BPJEPS

Instruction 09-027 JS du 19 février 2009 relative à la "désignation d'inspecteurs coordonnateurs du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS)". Jean-Marie MARS est désigné pour la spécialité activités équestres et Patrick RODIER pour la spécialité activités nautiques.

intranet.jeunesse-sports.gouv.fr

En kiosque

Guide de l'organisateur de manifestations multisports de nature

Mis en ligne depuis mai 2008 en version

test, le guide "raid" a été mis à jour en fonction des retours des utilisateurs, puis imprimé à 4000 exemplaires.

Les services déconcentrés du ministère chargé des Sports en assureront la diffusion auprès des organisateurs et services instructeurs concernés, en étroite relation avec le mouvement sportif et le Groupement national des raids multisports de nature.

www.sportsdenature.gouv.fr

S'équiper responsable

L'écoguide du matériel de montagne / Mountain riders, 2009

www.sportsdenature.gouv.fr

Bilan carbone des activités sportives fédérales

Bilan carbone® des activités sportives fédérales : Guide méthodologique / ADEME, MSJSVA, 2008

www.sportsdenature.gouv.fr

A venir

Rencontres sports nature FFEPM

les 6 et 7 juin 2009 - Sainte Énimie (48)

www.sportsdenature.gouv.fr

Journée technique ODT France Valorisation touristique et protection des espaces naturels littoraux : un juste équilibre à trouver

26 mars 2009 - Paris (75), Maison du tourisme

www.sportsdenature.gouv.fr

Stage de professionnalisation des acteurs touristiques des sports de nature

les 23, 24 et 30,31 mars 2009 - Apt (84), Parc naturel régional du Luberon

www.sportsdenature.gouv.fr

Avec 4 000 km de façade maritime, les activités de voile sont très présentes dans les activités sportives françaises. Entre les courses au large, les échéances olympiques et les loisirs d'été, rencontre avec Sylvie LASSEAUX, chargée du développement auprès de la Fédération française de voile (FFVoile), pour illustrer le rôle d'une fédération sportive dans le développement des pratiques sportives.

PRNSN : *Les activités organisées sous l'égide de la FFVoile couvrent, au-delà des aspects purement sportifs, un large champ interministériel : Tourisme, Mer, Transports... Quelles relations privilégiées entretiens-tu avec ces services ?*

SL : Nous développons des collaborations de différentes natures avec les services selon les actions à conduire et la place que peut prendre la fédération et le réseau de nos clubs dans ces actions. Par exemple, nous pouvons être sollicités pour avis sur les évolutions réglementaires à apporter dans des domaines qui touchent à nos activités ou nos espaces de pratique. Nous pouvons aussi nous impliquer dans des dispositifs existants comme la mise en place du plan qualité tourisme pour inciter nos clubs à mieux organiser et valoriser les prestations sportives touristiques qu'ils mettent en œuvre. Enfin, nous pouvons nous engager aux côtés de ces ministères pour accompagner des campagnes d'informations ou de sensibilisation de nos pratiquants, sur le thème de la sécurité (campagne "sécurité en mer") ou du développement durable (semaine du développement durable, campagne "j'apprends la mer"...).

🍌 **"C'est avant tout de la qualité de notre enseignement et de nos cadres que viendra la qualité de l'offre d'activité dans nos clubs."**

PRNSN : *De quels atouts dispose le mouvement sportif, et en particulier la FFVoile, pour accompagner l'initiation et le perfectionnement sportif des pratiquants, en relation avec les structures professionnelles ?*

SL : Notre fédération s'est engagée depuis plus de 25 ans dans le domaine du développement et a très vite intégré dans son organigramme un département en charge de ce secteur. Poussée par le dynamisme de ses clubs, elle a reconnu un réseau d'écoles dédiées à la découverte, l'initiation et le perfectionnement : les écoles françaises de voile (EFV). Elle a aussi imaginé de nouvelles licences adaptées à ces publics pratiquants irréguliers. Plus tard, elle a mis en place le label Point Plage FFVoile pour l'accueil

des pratiquants adultes déjà initiés et à la recherche de formules souples. **Cette antériorité constitue à mon avis un véritable atout aujourd'hui, car notre réseau associatif a acquis des savoir-faire** dans l'accueil de tous les publics et pas seulement dans celui des sportifs compétiteurs. Les clubs essaient de s'adapter à l'évolution des attentes des publics accueillis. **Ils testent et imaginent de nouvelles formules**, comme les formules pour les jeunes enfants ou les balades nautiques. Nous pouvons ensuite accompagner ce développement en proposant des dispositifs nationaux qui permettent d'harmoniser les offres, par exemple avec une démarche de labellisation nationale. Au fil du temps nous avons



conforté nos démarches, y compris en travaillant avec l'AFNOR pour la mise en place d'un accord et d'une grille d'audit de nos clubs ou avec la Fédération des industries nautiques pour aider à la modernisation de notre réseau EFV.

Ainsi le cœur de métier de mon département consiste à fournir un cadre de développement harmonisé dans le domaine de la qualité des services. **La méthode française d'enseignement de la voile** y joue à mon avis un rôle central, complétée par **la formation de nos cadres**. Je suis très attachée à ces deux derniers aspects car c'est avant tout de la qualité de notre enseignement et de nos cadres que viendra la qualité de l'offre d'activité dans nos clubs. Il faut rester vigilant sur ces points, c'est notre "marque de fabrique" ; je la revendique.

PRNSN : *Quelle forme prennent tes actions en faveur du développement durable ?*

SL : Depuis plusieurs années, la FFVoile a engagé **un programme volontariste de gestion éco-responsable et durable de ses activités**. Cet engagement s'illustre notamment par la formation des cadres

et des responsables de centres nautiques, l'éducation / sensibilisation des pratiquants, la destruction contrôlée des déchets...

🍌 **"Depuis plusieurs années, la FFVoile a engagé un programme volontariste de gestion éco-responsable et durable de ses activités."**

Cet engagement sur le long terme concerne l'ensemble des activités avec le concours des ligues et des clubs et touche tous les publics, licenciés et pratiquants occasionnels. Parmi les actions conduites on peut citer :

🍌 le programme de **modernisation des écoles françaises de voile** (élaboration et

diffusion d'une pédagogie dédiée à la sauvegarde de l'environnement, réalisation d'outils de sensibilisation des publics à la protection du milieu, traitement des matériels nautiques hors d'usage et leur revalorisation énergétique avec Veolia environnement et la Fédération des industries nautiques ...)

🍌 l'accompagnement à la **modernisation des équipements nautiques** des clubs par l'aide à l'acquisition de flottes collectives ;

🍌 la **réalisation d'outils pédagogiques** d'information et de sensibilisation à la préservation de l'environnement à disposition des formateurs, des pratiquants, des accompagnateurs et des clubs dont le guide éco gestion des centres nautiques ;

🍌 la **réforme de la structuration sportive fédérale** relative à la pratique compétitive par la valorisation des regroupements de proximité inter séries, la mise en place de stages nationaux sur flottes collectives fournies, le regroupement géographique des compétitions "événements" telles que les championnats de France jeunes. Cette réforme vise un triple objectif :

🍌 relance de la **pratique de proximité** et de l'esprit club ;

🍌 **réduction**, pour les licenciés, **des coûts induits par les déplacements** ;

🍌 participation à la **réduction des émissions de gaz** à effet de serre.

🍌 sylvie.lasseaux@ffv.fr

🍌 **BDPRNSN**

Base de données des personnes ressources en sports de nature

Sylvie LASSEAUX en quelques dates

Depuis 1998

Conseillère technique nationale à la FFVoile

De 1992 à 1998

Conseillère technique régionale à la FFVoile

1990/1991

Conseillère d'animation sportive à la DRJS d'Amiens

1990 : Professeure de sport

Le mouvement sportif s'est engagé dans le sens d'une organisation durable des activités physiques et sportives, **conformément aux objectifs définis dans la stratégie nationale du développement durable** (SNDD). Des actions telles que l'adoption de l'Agenda 21 du CNOSF ont favorisé depuis 2004 la sensibilisation des acteurs du mouvement sportif sur la nécessité de concevoir des actions et des projets sportifs qui répondent aux finalités du développement durable.

Le ministère chargé des Sports mène également une action volontariste depuis 2003 pour soutenir les fédérations sportives qui conduisent des actions exemplaires ou innovantes en matière de développement durable. La direction des Sports a adopté un plan d'action 2007-2009 qui comprend également d'autres volets comme ceux de l'État exemplaire, de la création et la rénovation d'équipements sportifs ou de l'éducation et la formation.

Politique générale en matière de développement durable

Trois axes ont été identifiés pour être **soutenus prioritairement dans le cadre des conventions d'objectifs 2009** avec les fédérations sportives, y compris au titre du soutien des manifestations exceptionnelles :

- les **actions de sensibilisation et de formation** des acteurs sportifs au développement durable (pratiquants, cadres, dirigeants, spectateurs...);
- les **projets sportifs** qui prennent en compte le développement durable dans l'organisation :
 - de manifestations (compétitives ou promotionnelles) éco responsables et durables ;
 - du déplacement des pratiquants et des responsables lors des activités régulières des associations.
- **l'évaluation de la production de gaz à effet de serre** émise par les fédérations, en vue de leur réduction.

Le CNDS a intégré dans les directives relatives à la répartition de la part territoriale que les projets des fédérations et des associations sportives favorisant la prise en compte des critères liés au développement durable et à la sauvegarde environnementale fassent l'objet d'une attention particulière.

Les grandes finalités sont la lutte contre le changement climatique et l'anticipation, la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources, l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations, enfin le mode de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

🌱 Développement durable et bilan carbone des fédérations

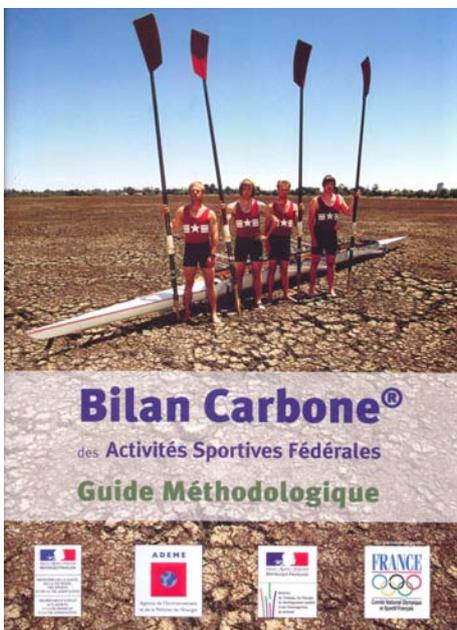
Le bilan carbone des activités sportives fédérales

Le Bilan Carbone™ est une méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour parvenir à une bonne évaluation des émissions directes ou induites par une activité. Son objectif est de proposer un plan d'actions pour réduire ces émissions, qui se décline, pour le mouvement sportif, selon trois axes :

- permettre le chiffrage des émissions de GES engendrées par ses activités;
- déterminer les priorités d'actions et aider à la mise en place de plans d'action formalisant l'engagement dans le sens des réductions des émissions ;
- évaluer la dépendance des activités sportives fédérales aux variations du coût de l'énergie et les engager dans une démarche d'adaptation aux changements induits par le réchauffement climatique.

La décision d'une fédération sportive de conduire un Bilan Carbone™ est stratégique pour chacun des échelons fédéraux. Elle nécessite une validation précise des instances dirigeantes et, autant que possible, la mobilisation d'un binôme élu/responsable technique pour assurer la pérennité du projet.

Un **guide pratique permettant la réalisation du Bilan Carbone™ des activités sportives fédérales** et une plaquette de communication (téléchargeables sur l'intranet du ministère de la Santé et des Sports) ont été élaborés avec l'ADEME, en coopération avec le ministère chargé du Développement durable, le CNOSF et cinq fédérations sportives volontaires (basket ball, motocyclisme, rugby, voile et UFOLEP). Une conférence de presse interministérielle sera organisée prochainement pour présenter le guide pratique et dresser un premier bilan du travail engagé au sein des fédérations sportives volontaires.



Les fédérations intéressées pour réaliser le Bilan Carbone™ de leurs activités fédérales peuvent bénéficier d'actions de formations spécifiques organisées avec l'ADEME et le CNOSF. Deux formations sont programmées, du 7 au 9 avril et du 6 au 8 octobre 2009. En complément, un séminaire d'échanges et d'information sur le thème "Sport et développement durable", se tiendra à leur attention au CNOSF le 3 avril 2009, durant la semaine nationale du développement durable.

Exemple du bilan carbone de l'UFOLEP : premiers enseignements

Le Bilan Carbone™ de l'UFOLEP s'est centré sur le périmètre de l'échelon national. La première étape a été de définir sa portée et de sectoriser les manifestations sportives incluses dans l'échelon national. Ensuite, la fédération a identifié l'ensemble des flux de matières et d'énergies générés au sein de ses locaux. Ainsi, il est apparu que **le transport engendre la plus forte empreinte carbone.** Au cours de l'année 2007, les transports des sportifs en compétition, les réunions de bureau, de comité, les stages de formation, les conférences ou encore les déplacements quotidiens des employés ont généré l'équivalent de 127 tonnes de CO2 pour un total de près de 1,3 million de km, soit l'équivalent de 30 tours de la terre. Le transport représente ainsi près de 65 % de l'empreinte carbone. En ce qui concerne l'énergie utilisée pour les locaux, les premières estimations montrent qu'au cours de l'année 2007, la consommation a été de 13 500 kWh et généré près de 33 tonnes de CO2. La consommation d'énergie représente donc près de 15 % de l'empreinte carbone. Enfin, la fédération a consommé près de 12 tonnes de matières premières notamment du papier, du textile ou encore du plastique, **soit l'équivalent de 35 kg par membre de l'UFOLEP.**

Plan d'action.

Ces chiffres sont clairs, sans équivoque et basés sur une démarche scientifique et rigoureuse. Depuis, **l'UFOLEP travaille à réduire drastiquement** l'empreinte carbone, tout particulièrement dans le secteur des transports. De même, une forte campagne de sensibilisation en interne est engagée pour réduire la consommation de papier et d'encre. Enfin, l'UFOLEP travaille avec de nombreux partenaires pour réduire l'empreinte carbone de ses événements par une approche transversale et un processus de labellisation.

Pour en savoir plus :

- eric.journaux@jeunesse-sports.gouv.fr
- intranet.jeunesse-sports.gouv.fr
- www.ademe.fr